



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

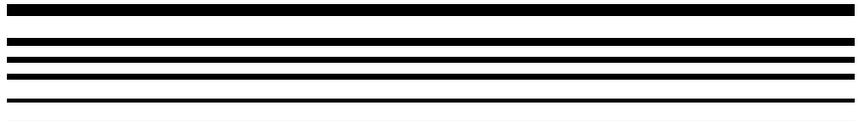


BULLETIN

POLITIQUE

POLICY

ISSUE ÉMISSION	DATE		
509	2015	08	24
	Y-A	M	D-J



Policy number and title:

**INTERNAL SERVICES DIRECTIVE (ISD) 318-2 –
Energy and Water Conservation**

Why was the policy changed?

This policy has been developed to streamline two guidelines under the CD 318 – Environmental Programs and as a result of the CD Standardization Project. Furthermore, this new ISD will be in line with some commitments/targets stated in CSC's Sustainable Development Strategy in terms of energy efficiency, water savings and green buildings.

The existing Guidelines 318-9 – Water Measurement and Conservation will be deleted and Guidelines 318-2 – Energy Measurement and Conservation will be replaced with this ISD.

What has changed?

The following policies have been integrated into a new policy:

- Guidelines 318-2 – Energy Measurement and Conservation; and
- Guidelines 318-9 – Water Measurement and Conservation.

Several modifications have been made which include:

Numéro et titre de la politique :

**DIRECTIVE SUR LES SERVICES INTERNES
(DSI) 318-2 – Conservation de l'énergie et de l'eau**

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

Cette politique a été élaborée dans le but de rationaliser deux lignes directrices se rattachant à la DC 318 – Programmes environnementaux, puis elle a été modifiée dans le cadre du projet de normalisation des directives du commissaire. De plus, cette nouvelle DSI correspondra à certains des engagements et certaines des cibles énoncés dans la Stratégie de développement durable du SCC sur les plans de l'efficacité en matière d'énergie, des économies d'eau et des bâtiments écologiques.

La version actuelle des Lignes directrices 318-9 – Mesure et conservation de l'eau sera supprimée et les Lignes directrices 318-2 – Mesure et conservation de l'énergie seront remplacées par cette DSI.

Qu'est-ce qui a changé?

Les politiques suivantes ont été intégrées dans une nouvelle politique :

- Lignes directrices 318-2 – Mesure et conservation de l'énergie;
- Lignes directrices 318-9 – Mesure et conservation de l'eau.

Plusieurs modifications ont été apportées, dont les suivantes :

- a new look, resulting in stand-alone English and French versions;
- a clearer context for the policy document by including its relation to the Program Alignment Architecture, the Office(s) of Primary Interest as well as information on dates of past reviews and future ones;
- the purpose, which replaces the “policy objective”, is more practical in nature; and
- a more concise language/style is used throughout the document.
- les versions française et anglaise sont maintenant autonomes;
- on a précisé le contexte du document de politique en indiquant son lien avec l’Architecture d’alignement des programmes, le(s) bureau(x) de première responsabilité ainsi que les dates des examens antérieurs et futurs;
- le but, qui remplace « l’objectif de la politique », est formulé dans des termes plus pratiques;
- tout le document est rédigé dans un style et un langage plus concis.

How was it developed?

The ISD was developed by National Headquarters Environmental Protection Programs Division, in consultation with National and Regional Headquarters and the Strategic Policy Division.

Accountabilities?

Accountabilities are detailed in the directive.

Who will be affected by the policy?

All Correctional Service Canada facilities are subject to this ISD.

Other impacts?

No other impacts have been identified.

Contact:

- Paul Provost
- Director, Environmental Protection Programs
- 613-996-7457
- Paul.Provost@csc-scc.gc.ca

Comment la politique a-t-elle été élaborée?

La DSI a été élaborée par la Division des programmes de protection de l’environnement à l’administration centrale, en consultation avec les administrations centrale et régionales et la Division de la politique stratégique.

Y aura-t-il des comptes à rendre?

Les responsabilités sont décrites dans la directive.

Qui sera touché par la politique?

Toutes les installations du Service correctionnel Canada sont assujetties à cette DSI.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

Aucune autre répercussion n’a été cernée.

Personne-ressource :

- Paul Provost
- Directeur, Programmes de protection de l’environnement
- 613-996-7457
- Paul.Provost@csc-scc.gc.ca